

taux d'une région à une autre même si ce transfert est souhaitable. A mesure que notre économie arrivera à maturité, nous estimerons souhaitable d'investir nos capitaux de par le monde pendant que s'investiront ici des capitaux non canadiens. Si nous ne désirons pas bâtir un petit pays entouré d'un mur, il nous faudra suivre une politique de ce genre. Par exemple, un cultivateur de l'Ouest n'est pas susceptible d'investir dans une mine d'or du Labrador mais plutôt dans une moissonneuse-batteuse dont l'exploitation commencera au Texas à la mi-été et qui remontera vers le nord jusqu'en automne et assurera des récoltes au Canada. Cette opération comporterait des avantages évidents par rapport à un placement dans une entreprise dont il ignore tout et qui ne l'intéresse probablement nullement.

La mesure à l'étude a un autre défaut en ce sens qu'elle entraînerait presque certainement la création à Ottawa d'une organisation envahissante de bureaucrates dirigeant l'économie du pays. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) nous a dit que selon l'attitude du ministre ou des fonctionnaires, l'agence pourrait devenir un instrument extrêmement strict disposant d'un monopole ou, au contraire, n'exerçant presque aucune autorité. Personnellement, j'estime que, comme le ministère du Revenu, cet organisme aurait de profondes répercussions sur notre commerce.

Monsieur l'Orateur, une institution établie à Ottawa présente toujours un danger. Tout comme la Rome impériale, elle a tendance à considérer les régions éloignées du pays comme son propre domaine qu'il faut préserver des entreprises hasardeuses dans lesquelles se lanceraient ceux qui vivent à la périphérie s'ils étaient laissés à eux-mêmes. Aux termes des nouvelles politiques linguistiques, tout le niveau exécutif de la Fonction publique fédérale proviendrait de la vallée de l'Outaouais et nous pouvons nous attendre à une plus grande absence de compréhension et d'intérêt pour les affaires des régions du pays les plus éloignées d'Ottawa.

Ce qui est aussi important, à mon avis, c'est que les fonds communs de capitaux se retrouvent maintenant en très peu de mains. Peut-être n'y a-t-il pas plus de 50 personnes qui s'occupent vraiment d'investir ces sommes énormes. L'importance accrue des fonds de pension des corporations, des fonds mutuels, des fonds d'assurance et des fonds de retraite enregistrés signifie que les fonds communs de capitaux d'investissement sont très appréciables et très concentrés et que leurs administrateurs exercent un contrôle énorme. Un mémoire de la Bourse de Toronto révélait qu'en 1970, les fonds de pension des corporations constituaient un des fonds communs d'investissement les plus importants au Canada, s'établissant à plus de 10 milliards de dollars cette année-là et ne le cédait en importance qu'au fonds commun de l'assurance-vie. Je crains personnellement que cette réunion de capitaux en fonds communs très importants n'aille en fin de compte à l'encontre des intérêts des Canadiens.

La raison pour laquelle je recommande l'adoption de ces amendements, monsieur l'Orateur, c'est qu'ils permettront, dans leur application, aux provinces de participer aux décisions concernant les demandes de mainmise étrangère. L'existence d'un groupe de bureaucrates à Ottawa ainsi que la concentration des fonds communs d'investissement dans les capitales financières de Montréal et de Toronto signifieraient en effet que des gens peu au courant des conditions qui existent à la périphérie et s'en souciant d'ailleurs peu pourraient contrôler les investissements dans ces régions éloignées du centre.

Investissement étranger—Loi

Un grand nombre des situations dont s'occuperait l'agence projetée s'appliqueraient probablement à des petites compagnies canadiennes, peut-être familiales, devant payer des droits de succession et des impôts sur les gains de capital. Dans d'autres, il s'agirait d'usines délabrées pour lesquelles on ne pourrait trouver un acheteur canadien. Je ne vois pas comment le tribunal sur les investissements étrangers affecterait le Québec et l'Ontario. Il n'irait pas à l'encontre des intérêts de l'une de ces provinces parce qu'elles sont trop grosses et trop puissantes de leur propre chef. Mais le tribunal en prendrait à son aise lorsque les provinces de l'Ouest et les Maritimes seraient en cause.

En fait, le gouvernement fédéral a déjà déclaré la guerre à l'Alberta et fait la guerre au Manitoba et à la Saskatchewan à l'égard des céréales fourragères et du blé. Il pourrait facilement s'immiscer dans l'affaire du bois de construction en Colombie-Britannique. Les amendements encouragent jusqu'à un certain point les habitants de l'Ouest et des Maritimes à penser que leur opinion influera sur l'action du tribunal.

Nous pourrions aussi nous rappeler que c'est dans les provinces de l'Ouest et dans les Maritimes que se trouvent une très grande partie des ressources dont l'exploitation et la propriété n'ont pas suscité de controverses comme cela a été le cas ailleurs. En fait, certains Canadiens semblent penser qu'elles ne doivent pas être exploitées du tout, pas avant un certain temps du moins. Ottawa pourrait très bien adopter ce point de vue.

J'aimerais appuyer le représentant de Crowfoot (M. Horner) qui essaie de faire passer le montant de \$250,000 à \$500,000. En cette période d'inflation, nous aurons à peine le temps de nous retourner avant que ce chiffre de \$250,000 ne devienne ridicule. Si, d'après les estimations, il faut de \$50,000 à \$100,000 pour créer un emploi, ce chiffre de \$250,000 signifie qu'il s'agit d'une société qui emploie trois ou quatre personnes. C'est, je pense, un domaine que nous devons étudier de très près si l'on veut que le bill soit bien accueilli par les Canadiens.

● (2030)

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je suis resté assis tout l'après-midi, sans vouloir prendre la parole, jusqu'à ce que j'entende plusieurs députés à ma droite—et je l'entends dans plusieurs sens—se lever pour attaquer cette mesure en disant que, si elle ne nous menait pas directement au socialisme, dans quelques années tout au moins elle nous conduirait dans la voie d'un contrôle canadien de notre propre avenir beaucoup plus loin qu'ils ne le veulent.

M. Blenkarn: Allons donc.

M. Broadbent: J'entends quelques «allons donc». Le député de Dauphin (M. Ritchie), qui vient juste d'arriver, a dit que ce projet de loi allait trop loin. Le député de Crowfoot (M. Horner) a pris la parole au début de l'après-midi pour dire que le projet de loi allait trop loin. Il me semble sensé qu'un parti comme le nôtre affirme que le bill est une portion congrue, une mesure infime dans la bonne voie, et que c'est pour cela que nous l'appuyons, bien qu'il n'aille pas assez loin; mais que penser monsieur l'Orateur, d'un parti politique qui affirme qu'il votera pour un projet de loi qui va trop loin? La logique de cette affirmation m'échappe, mais je suis sûr que beaucoup de ces députés ont le même problème.